



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 542-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre, a adopté le Règlement numéro 542-2 amendant le règlement 542 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

L'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur du présent règlement a été publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2023.

DONNÉ À VALCOURT LE 19 DÉCEMBRE 2023

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 19 décembre 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière